

Mot du Maire

Charles Huot

Déjà la fin d'une année active sur bien des plans! Chacun de mes collègues du conseil municipal l'illustre fort bien dans ce bulletin pour les secteurs dont ils sont responsables. J'attire votre attention notamment sur quelques réalisations récentes :

- La demande de reconnaissance et protection par le Ministère des ressources naturelles (MRN) d'un boisé de ±50 acres comme Écosystème Forestier Exceptionnel (EFE) sur la rive sud de la baie Silver.
- La Mise en place de nouveaux quais de location pour les résidents de Barkmere.
- Nouveau règlement 162 pour la gestion du débarcadère et la protection de rives.
- La mise en place du Comité Consultatif en Environnement (CCE).
- La présence accrue de notre directeur général sur le territoire (de 2 à 4 jours par semaine selon les saisons).

Tel que nous l'avions prévu nous enclencherons bientôt les travaux de révision de notre plan d'urbanisme et cette démarche devrait être terminée d'ici deux ans, avant la fin de notre mandat et la population sera impliquée à diverses étapes et aura à se prononcer.

De nombreux défis sont à relever pour la deuxième partie de notre mandat et parmi ceux-ci, le développement anarchique des chemins sur les terres publiques me semble devoir retenir notre attention au même titre que la protection de notre environnement.

Cependant au rythme auquel nous venons de découvrir que dans la ville de Barkmere, certains chemins forestiers ou chemin de guérette ont été restaurés, améliorés voir prolongés sans permis et autorisation et ce, par des citoyens de Barkmere, la nature du lac, où la grande majorité des chalets sont accessibles par bateau seulement, risque d'être bouleversée d'ici deux ans, avant que collectivement nous ayons redéfini ou ajusté notre vision pour le développement de Barkmere.

Ainsi le côté exceptionnel et presque unique qui aura attiré nos concitoyens pourrait devenir chose du passé.

Trois voies peuvent être envisagées :

Se fermer les yeux et laisser faire?

Adopter un règlement permettant de construire de nouveaux chemins privés avec des standards appropriés?

Ne pas autoriser le développement d'aucun nouveau chemin?

Posez-vous la question suivante : désirez vous que le Lac des Écorces devienne «un Lac comme les autres» où l'on accède à son chalet en automobile?

Avec l'aide de biologistes, après avoir diagnostiqué l'état de notre lac et des nos rives, nous analysons les éléments de notre bassin versant qui sur le territoire de la municipalité doivent être protégés et nous regardons aussi l'impact des chemins forestiers et ceux qu'il serait souhaitable de désactiver et reboiser.

Des échanges devront avoir lieu avec les forestiers et le Ministère des Ressources Naturelles qui ont juridiction sur les terres de la couronne.

Ainsi, à court terme le conseil devra valider avec différents intervenants les avenues de solutions et par la suite devra proposer à ses concitoyens notre vision, nos orientations, leur permettre d'en débattre et trouver un moyen permettant à chaque citoyen d'émettre son opinion sur cette vision et exprimer son choix. Ainsi le conseil pourra rejoindre la volonté de la communauté.

Je souhaite que cette période des fêtes nous permettra, avec nos proches et nos amis d'échanger sur nos valeurs, nos traditions et les bons moments passés à Barkmere. Que la nouvelle année nous donne la vision et l'énergie pour mettre en œuvre les actions qui assureront pour les prochaines décennies, la pérennité de l'esprit de Barkmere, de sa communauté, de son lac et de la qualité de son environnement.

Joyeuse fêtes
Charles Huot

In Memoriam

Barkmere a perdu l'un de ses citoyens de longue terme, M. Charles Franklyn MacLeod, le 2 septembre 2007. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille MacLeod.

HUIT QUESTIONS POUR METTRE À L'ÉPREUVE VOTRE DEGRÉ DE PRÉPARATION À UNE SITUATION D'URGENCE

Donna Florence

Comment réagiriez-vous si un incendie éclatait ?

Et si pareille situation se produisait la nuit? ou lorsque vos enfants ou vos adolescents occupent la maison en votre absence?

Chacun aurait-il une idée des étapes à suivre pour minimiser les risques de blessures ou les dommages matériels?

La préparation et la pratique sont essentielles.

Posez-vous les questions suivantes.

Savez-vous que nous avons accès au service d'urgence 911?

Si vous possédez un téléphone portable, la première chose à faire après avoir alerté les occupants d'évacuer les lieux est d'appeler le 911. Peut-être devriez-vous garder votre téléphone portable au même endroit la nuit pour le trouver plus facilement dans l'obscurité. Souvenez-vous d'indiquer au proposé du service d'urgence que vous utilisez un téléphone portable.

Chaque usager de votre résidence connaît-il votre adresse LDE?

C'est l'adresse municipale de votre résidence sur le lac que vous devez communiquer au préposé du service d'urgence 911. Vous auriez avantage à l'afficher à un endroit bien en vue dans la maison et également à un lieu de rassemblement à l'extérieur à la résidence.

Chacun sait-il où se trouvent les robinets d'arrêt du gaz propane?

Dans la mesure du possible, il serait bon que votre résidence soit munie d'un robinet d'arrêt à l'extérieur que vous pouvez actionner en évacuant la résidence. Vous pourriez ensuite fermer les réservoirs une fois sur le quai.

Avez-vous déterminé un lieu de rassemblement situé à une certaine distance de votre résidence?

Pour nombre de résidences, ce lieu de rassemblement est le quai. C'est également un bon endroit pour afficher les coordonnées de votre résidence telle que l'adresse LDE.

Les enfants sont-ils informés de l'importance d'enfiler un gilet de sauvetage à leur arrivée au lieu de rassemblement?

En situation d'urgence, la tension et, bien souvent, la panique se font sentir. La crainte qu'un enfant ne tombe à l'eau dans l'obscurité est bien la dernière chose dont vous avez besoin.

Votre quai dispose-t-il d'un espace permettant aux bateaux-pompes d'accoster?

En attendant leur arrivée, vous pourriez déplacer vos bateaux chez des voisins, si nécessaire.

Savez-vous où se trouve la pompe à incendie la plus près?

En attendant l'arrivée des pompiers, vous pourriez aller la chercher ou demander à un membre de la famille de le faire.

Savez-vous comment actionner la pompe et les boyaux?

Essayer d'apprendre son fonctionnement en plein milieu de la nuit et en situation d'urgence n'est pas le moment approprié. Des séances de démonstration de la pompe à incendie ont été présentées par l'APLE. La Ville compte bien tenir une autre séance le printemps prochain. Le mode d'emploi se trouve dans la boîte avec la pompe et se présente en trois langues (français, anglais et allemand). On peut également obtenir le mode d'emploi sur le site Web de la Ville à l'adresse www.barkmere.org. Pourquoi ne pas l'imprimer et le passer en revue avec chacun des usagers de votre résidence? Chaque été, vous devriez vous familiariser davantage avec le fonctionnement de ces pompes.



911... appeler ou ne pas appeler?

L'été dernier, un feu de racines a pris naissance sur le rocher Gibraltar. Au même endroit, une embarcation avait accosté la veille de l'incendie. Dans l'après-midi, ses passagers s'étaient amusés à s'élaner dans le lac du haut du rocher.

Nous ne savons pas comment le feu a pris naissance... une cigarette jetée par inadvertance s'est peut-être silencieusement consumée durant la nuit.

Fort heureusement, des résidents du lac ont aperçu le feu et l'ont éteint à l'aide de seaux d'eau et d'une pompe à incendie. Dans un tel contexte, aurait-il été préférable de communiquer avec le service d'urgence 911?

J'ai contacté le chef des pompiers Leslie Bellon pour l'informer de la situation. Celui-ci m'a conseillé de **toujours appeler le service 911 lorsqu'un incendie fait rage**... peu importe son ampleur. Même si vous croyez être en mesure d'éteindre un feu, il est toujours préférable de contacter le service d'urgence 911. Et si vous reprenez rapidement le contrôle de la situation, vous n'avez qu'à rappeler pour annuler l'appel placé antérieurement. En pareil cas, le chef des pompiers se rendra ensuite sur place pour s'assurer que le feu est bien éteint et qu'il n'y a plus aucun danger.

La prochaine fois, en cas de doute.... **appelez!**

La chronique du gérant de la ville

Comme vous le savez sans doute, le gérant de la ville joue un rôle multifonctionnel dans notre charmant patelin. Chaque jour, je dois voir à ce que tout fonctionne normalement et répondre avec courtoisie et vigilance aux demandes qui me viennent des résidents et des non-résidents. J'occupe aussi les fonctions d'inspecteur en bâtiments, d'inspecteur des activités nautiques et de superviseur du débarcadère.

Dans le présent numéro d'automne, j'aimerais attirer votre attention sur l'**importance d'obtenir un permis** pour tout travail que vous envisagez d'effectuer sur votre propriété. Une ville, si petite soit-elle, est soumise à une série de lois et de règlements imposées par divers paliers de gouvernement, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal. Ces lois et règlements couvrant l'éventail complet de la vie civile peuvent parfois s'avérer difficiles à comprendre. Ils n'en doivent pas moins être respectés. Ainsi, pour le plus grand bien de notre communauté, chacun doit se soumettre au code du bâtiment, aux droits relatifs à l'eau, aux règles de sécurité publique et aux restrictions environnementales.

Permis de construction

Un permis est obligatoire dans les cas suivants



- Nouvelle construction d'un bâtiment principal, d'un bâtiment secondaire, d'un garage ou d'un quai;
- Construction d'une annexe, agrandissement, modification, déménagement et réparation d'un bâtiment principal, d'un bâtiment secondaire ou d'un garage;
- Construction, agrandissement, modification ou réparation d'un dock ou d'un hangar à bateaux;
- Aménagement ou modification de tout sentier d'accès.

La ville de Barkmere autorise des **réparations mineures** sans obligation de permis comme l'installation d'évents, la peinture des murs et des toitures, le goudronnage des toitures, le jointoiment de la maçonnerie, le renforcement des cheminées et les travaux de ventilation et d'isolation, à la condition que ces travaux n'altèrent pas la structure.

Sont également autorisés l'installation et la réparation des gouttières, la réparation des fenêtres et des balcons et le remplacement de certaines pièces (garde-corps, marches d'escalier, revêtement, etc.) tant qu'il n'est pas prévu de les agrandir ou de les modifier, et diverses autres réparations de la maison.

La liste n'est pas exhaustive. C'est pourquoi il est important que vous communiquiez avec moi pour éviter tout malentendu. Je me ferai un plaisir de vous fournir tous les renseignements voulus.

Dans notre numéro du printemps, je vous ferai part de nos politiques sur l'utilisation du débarcadère et des règlements nautiques pour la saison de 2008.

À ceux qui quittent temporairement Barkmere cet hiver, mais également à ceux qui y restent, je vous souhaite de passer une très agréable saison hivernale. Puisse notre collaboration se poursuivre longtemps.

Michel (Mike) Trudel



Pour connaître le type de permis dont vous avez besoin, vous n'avez qu'à téléphoner à l'hôtel de ville au 819-687-3373.

Ce n'est pas à l'entrepreneur de décider si oui ou non vous avez besoin d'un permis. Sa responsabilité se limite à s'assurer que vous avez bien obtenu le permis nécessaire pour les travaux que vous désirez effectuer.

Bâtir sans permis est une infraction pouvant entraîner des coûts élevés pour vous, et potentiellement pour votre entrepreneur, en particulier si vous devez refaire les travaux et payer des amendes.

Voici les types de travaux pour lesquels vous avez besoin d'un permis ainsi que les réparations mineures qui peuvent être faites sans permis.

Toutefois, en toutes circonstances, demandez toujours l'avis de l'inspecteur en bâtiments avant d'entreprendre tout travail sur votre propriété.

Certificat d'autorisation

Vous avez besoin d'un certificat d'autorisation dans les cas suivants :

- Modification à l'usage d'un bâtiment;
- Démolition d'un bâtiment ou d'un bâtiment secondaire;
- Construction, installation ou modification d'une enseigne, d'un panneau d'affichage ou d'un panneau de signalisation;
- Abattage d'arbres en vue de construire un chemin, d'installer une ligne électrique ou de procéder à des travaux de nature similaire;
- Aménagement d'une zone riveraine protégée (15 mètres de la ligne des hautes eaux);
- Travaux de déblayage et de remblayage autres que ceux exigés pour les fondations d'un bâtiment sur un emplacement déjà construit;
- Abattage d'arbres; Installation d'une nouvelle fosse septique ou modification d'une installation existante;
- Installation ou modification d'un puits;
- Toute coupe forestière.

TRAVAUX PUBLICS

Mark Uchwat

Chemin Barkmere

Quiconque a récemment emprunté le chemin Barkmere conviendra de la nécessité d'y réaliser des travaux routiers. Mais ce chemin n'appartient pas à la ville de Barkmere. Il s'agit en fait d'une route provinciale. En dépit d'appels répétés et de l'envoi de lettres au service de la voirie, aucuns travaux de réparation ne sont prévus.

Le Pont

Le ministère des Transports prévoit procéder au remplacement du pont situé sur le chemin Barkmere au cours de l'été et de l'automne 2008. La Ville a rencontré les représentants du Ministère pour s'assurer que les travaux seront réalisés de manière à minimiser les effets préjudiciables sur l'environnement et les terrains privés. Le Ministère nous a assurés que les arbres seront remplacés partout où il s'avérera nécessaire de le faire. Planifiant installer une prise d'eau sèche pour la durée des travaux, nous serons donc renseignés sur l'avancement des travaux.

Le barrage

L'inspection et l'entretien d'un barrage sont du ressort de son propriétaire. En 2007, la Ville a procédé à l'inspection statutaire du barrage et a obtenu des informations exhaustives en ce qui concerne sa structure et les devis de construction, les deux premières étapes devant mener à la réalisation de l'inspection complète prévue en 2008.

Tel que le prescrit le gouvernement du Québec, notre barrage fera l'objet d'une inspection majeure par la firme Genivar en 2008. Le coût de cette « ÉTUDE DE SECURITÉ » est estimé à \$25,000. Une taxe spéciale sera instaurée aussitôt que nous saurons le coût réel.

Quais de location

Les nouveaux quais de location flottants installés en juin dernier ont répondu aux attentes. La Ville est d'avis que l'espace s'avère suffisant pour répondre aux besoins en 2008. Des travaux de réparation seront réalisés sur les vieux quais toujours en place. La demande d'amarrage ne cessant de s'accroître, l'ajout de nouvelles travées munies de bras d'amarrage sera considéré.

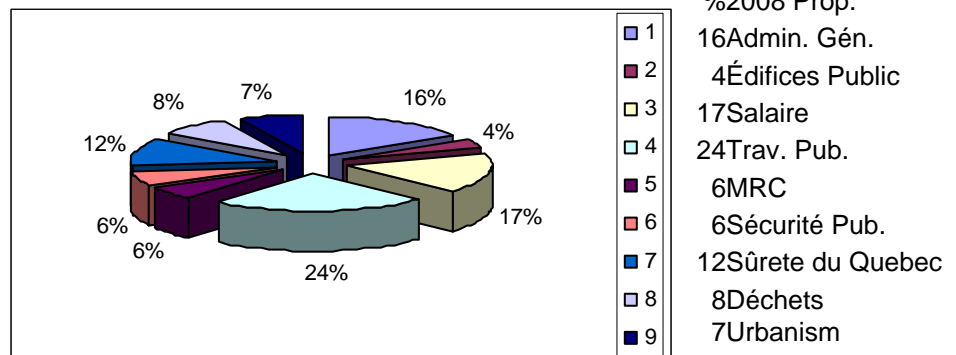
Quais du débarcadère

Des réparations doivent être effectuées aux trois quais du débarcadère, particulièrement celui menant à l'abri. L'état de chacun des quais sera évalué pour déterminer la nature exacte des travaux devant être réalisés. Les procédures de réparation seront établies une fois l'inspection terminée.

Subvention provinciale

La Ville s'est vu octroyer une subvention pour couvrir une partie des frais qui seront encourus pour remédier aux problèmes de ruissellement. Cette situation tient du fait qu'une attention particulière doit être apportée à bon nombre d'emplacements. Le ruissellement a un effet adverse sur la qualité de l'eau de notre lac. Par conséquent, tous les efforts seront déployés pour réduire les eaux de ruissellement en provenance des routes et des chemins.

| | BUDGET | | Prop. 2008 |
|---------------------|------------|-----------|---------------|
| | 2007 prop. | 2007 act. | |
| REVENU | | | |
| Taxes | 265,479 | 265,837 | 292,385 |
| Taxation Adj | 5000 | 2333 | 4500 |
| Autre | 63,900 | 69,141 | 56,000 |
| Totale | 334,379 | 337,311 | 352,885 |
| Frais | | | |
| Administration Gén. | 48,403 | 45,526 | 51,500 |
| Édifices Publics | 15,100 | 10,156 | 13,100 |
| Salaire | 56,126 | 59,378 | 61,685 |
| Trav.Pub | 86,550 | 99,072 | 85,700 |
| Urbanism | | | 25,500 |
| M.R.C. | 16,000 | 22,345 | 18,500 |
| Sécurité Public | 18,000 | 18,842 | 20,600 |
| Sûrete de Quebec | 54,300 | 41,886 | 43,000 |
| Déchets | 26,900 | 28,152 | 27,300 |
| Pacte Rurale | 11,000 | 9,000 | 6,000 |
| Parcs | 2,000 | 209 | 0 |
| | 334,379 | 334,566 | 352,885 |
| surplus/déficit | 0 | 2,745 | |





Difficile d'ouvrir un journal ou d'écouter les nouvelles sans entendre parler de votre **empreinte carbone**.

L'empreinte carbone permet de mesurer les conséquences de l'activité humaine sur l'environnement sous le rapport de la quantité de gaz à effet de serre produite, le tout mesuré en unités de dioxyde de carbone.

J'ai commencé à réfléchir sur l'impact individuel que nous avons sur l'environnement de Barkmere. Pensez un peu à la pollution que produit votre vieux moteur à hors-bord et à l'importance des eaux de ruissellement émanant de votre propriété.

Autre sujet à la une cette année, les **algues bleues**. Leur prolifération est favorisée par la température élevée de l'eau (voir l'empreinte carbone) et les nombreux nutriments que contiennent les eaux de ruissellement. Plus de 100 lacs ont été touchés cet été uniquement dans la région des Laurentides.

À la suite des pluies ininterrompues de l'été dernier (2006), j'avais remarqué une prolifération d'algues près de mon rivage. Par ailleurs, les eaux de ruissellement en provenance de ma propriété étaient considérables. J'ai évité de couper ou de tailler toute plante qui se trouvait en bordure de la rive.

La partie est de mon terrain comporte peu de vieux arbres, et ce, du fait qu'un des camps de bûcherons occupait autrefois l'arrière de ma maison de campagne (je tiens cette information de l'ouvrage de M. Reeves). C'est de cet endroit que les bûcherons faisaient glisser les arbres hors de la forêt.

Le printemps dernier, j'ai déplacé mon foyer pour l'installer derrière ma maison. J'ai profité de ce réaménagement pour planter des arbres et quelques arbustes au bord du rivage. Aucune algue n'est apparue cette année sur le rivage. Même si la température de l'eau, plus froide cette année, y a certainement été pour quelque chose, les eaux de ruissellement en provenance de ma propriété étaient également moins abondantes. En ce sens, j'aime à penser que mes efforts ont contribué à prévenir l'apparition de nouvelles fleurs d'eau.

En conduisant de *Silver Bay* jusqu'au lac, je m'aperçois que de nombreuses rives sont perturbées. Dans tous les cas, les eaux de ruissellement se dirigent directement dans le lac au lieu d'être absorbées par le sol.

Réfléchissez à ce que vous pouvez faire pour préserver la qualité de l'eau.

Réfléchissez à votre **empreinte Barkmere**.

Vous trouverez une liste des plantes recommandées pour les rives en consultant :

<http://www.crelaurentides.org/publications.shtml>

Cette même liste se trouve également sur notre site Web au www.barkmere.org

| Terrain sec | Terrain semi-sec à sec | Terrain humide |
|--|--|---|
| Achillea millefolium Cornus stolonifera Corylus cornuta Diervilla lonicera Heliopsis helianthoides Parthenocissus quinquefolia Physocarpus opulifolius Rosa rugosa Rubus odoratus Solidago canadensis Spirea latifolia Tanacetum vulgare Vaccinium angustifolium | Acer rubrum Aster umbellatus Betula alleghaniensis Cornus stolonifera Deschampsia cespitosa Fraxinus americana Parthenocissus quinquefolia Rubus odoratus Rudbeckia laciniata Sambucus pubens Spirea tomentosa | Alnus rugosa Aronia melanocarpa Asclepias incarnata Aster puniceus Calamagrostis canadensis Eupatorium maculatum Iris versicolor Kalmia angustifolia Myrica gale Sambucus canadensis Salix spp. Thalictrum pubescens Viburnum cassinoides |





Depuis 1997, la ville de Barkmere procède périodiquement à l'analyse de la qualité de l'eau du lac des Écorces. En 2005, le gouvernement du Québec a instauré de nouvelles règles à suivre lors de l'analyse de la qualité de l'eau des lacs et des ruisseaux. Par la même occasion, le gouvernement a identifié les méthodes d'analyse devant être utilisées.

En 2005, la Ville a retenu les services de la firme Biofilia pour analyser la qualité de l'eau du lac des Écorces et de son ruisseau. Cette étude constitue un cadre de référence pour les analyses à venir. Ce n'est qu'en comparant les résultats d'une année sur l'autre qu'il nous sera possible de rendre pleinement compte de l'état de nos plans d'eau.

L'été dernier, nous avons de nouveau fait appel à Biofilia pour contrôler l'eau du lac et mettre en parallèle les résultats obtenus avec ceux recueillis lors de l'analyse réalisée en 2005. Des échantillons ont été prélevés à onze (11) stations différentes sur le lac, lesquelles sont identifiées sur la carte ci-jointe. Deux (2) échantillons ont été prélevés en zone pélagique et huit (8) en zone littorale. Malheureusement, l'échantillon recueilli à la station dix (10) située en zone littorale s'est avéré inutilisable.

La qualité de l'eau est influencée par un certain nombre de d'éléments provenant de sources naturelles tels l'âge du lac ou les activités des castors.

Les activités humaines jouent également un rôle déterminant pour la préservation de la qualité de l'eau. Les fosses septiques au fonctionnement défectueux, les propriétés où la surface gazonnée se prolonge jusqu'en bordure du lac, l'enlèvement des buissons et des arbres se trouvant dans le retrait de cour avant et l'utilisation de fertilisants et de produits contenant des phosphates font partie des activités humaines ayant une incidence directe sur la qualité de l'eau d'un lac ou d'une rivière.

Les résultats tirés de la présente étude permettent d'évaluer la qualité de l'eau du lac et de recommander des mesures correctives, le cas échéant. L'évolution des paramètres physiques, chimiques et biologiques de l'eau du lac pourra également être suivie à l'aide d'études à venir.

Le rapport intégral de Biofilia sur la qualité de l'eau du lac des Écorces pour l'année 2007 peut être consulté sur le site Web de la Ville (www.barkmere.org) d'où il peut également être téléchargé. Pareillement, il est possible d'obtenir un exemplaire dudit rapport auprès de l'hôtel de ville sur demande préalable. Enfin, les données historiques en lien avec les analyses de la qualité de l'eau du lac des Écorces effectuées depuis 1997 sont également disponibles

Vous trouverez ci-après un abrégé des résultats de l'analyse réalisée en 2007.

Contrôle des températures et de l'oxygène dissous

Les températures de l'eau relevées à 20 mètres de profondeur s'apparentent aux valeurs obtenues en 2005

| | 2007 | 2005 |
|--|------------------|------------------|
| Températures en surface | 23-25 °C | 25 °C |
| Profondeur de la thermocline | 5 à 8 mètres | 4,5 à 8 mètres |
| Températures relevées à la thermocline | 20,8 °C - 9,5 °C | 24,4 °C – 8,8 °C |
| Température de l'hypolimnion à 19 mètres | 4,9 °C | 4,9 °C |

En ce qui concerne la concentration en oxygène dissous, les trois profils se ressemblent beaucoup. Dans les trois cas, la quantité d'oxygène est relativement constante dans l'épilimnion (couche supérieure de l'eau). Dans l'hypolimnion (eau de fond), les profils d'oxygène sont relativement similaires dans les premiers mètres et diffèrent légèrement dans la partie plus profonde.

Autres paramètres physico-chimiques

L'analyse des éléments suivants indique que leurs concentrations ont peu changé ces deux dernières années. Les concentrations de phosphore mesurées à la surface du lac ont diminué pour s'établir à des niveaux comparables à ceux obtenus lors d'analyses réalisées en 2004. Pareille variation au fil des ans est tout à fait normale dans les lacs de la région des Laurentides et peut résulter d'une multitude de facteurs environnementaux influençant le bassin versant

| Paramètres | 2007 | | 2005 | Commentaires |
|----------------------------------|-----------|-----------|-------|-------------------------------|
| | Station 2 | Station 9 | | |
| Conductivité (µS/cm) | 26,5 | 27,8 | 23 | Bon. Résultats pare'.. |
| pH | 7,2 | 7,5 | 7,17 | Bon. La norme (entre 6 et 9) |
| Transparence (m) | 5,4 | 5,5 | 5,25 | Bon. Résultats pare'. |
| Phosphore total (surface) | 0,004 | 0,005 | 0,015 | Bon. sont en baisse. |
| Chlorophylle a (µg/L) | 1,7 | 2,0 | 1,5 | Bon. Augmentation négligeable |
| Carbone organique dissous (mg/L) | 4,0 | 3,9 | 3,8 | Bon. Résultats pare' |

Analyse en zone littorale

Dans le cas du phosphore total, toutes les stations ont présenté des résultats nettement inférieurs aux critères de qualité pour la vie aquatique (c'est donc dire que toutes les stations respectaient les critères de qualité pour la vie aquatique). De toutes les stations analysées, seule la station 11 a affiché une concentration légèrement élevée (0,14 mg/L). Cette station était située dans la charge principale du lac des Écorces. Par ailleurs, il est important de préciser que la concentration de phosphore s'y retrouvant est à peine plus élevée que celle retrouvée en zone pélagique en 2007.

Une seule des trois stations n'a pas respecté la norme pour l'eau potable fixée pour les coliformes fécaux en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec*. Toutefois, la quantité de coliformes fécaux relevée à cette station est relativement faible (4 UFC/100 mL) et tout à fait normale pour les lacs de la région.

| Stations | Résultats | |
|----------|-----------------|-------------------|
| | Phosphore total | Coliformes fécaux |
| 1 | | 0 |
| 3 | 0,009 mg/L | |
| 4 | 0,009 mg/L | |
| 5 | 0,009 mg/L | |
| 6 | 0,009 mg/L | 4 |
| 7 | 0,009 mg/L | |
| 8 | | 0 |
| 10 | | |
| 11 | 0,014 mg/L | |

Conclusion

De façon générale, la qualité de l'eau du lac des Écorces est très satisfaisante et présente même une certaine amélioration par rapport à 2005. Il est entendu qu'un apport constant de nutriments en provenance du bassin versant peut accélérer la productivité et le vieillissement des lacs. L'état de ce lac est normal et ressemble à celui de la plupart des lacs de la région des Laurentides actuellement.

Le processus de vieillissement des lacs est un phénomène relativement lent pouvant toutefois s'accélérer anormalement en raison de l'activité humaine. Il s'agit donc d'être vigilant en ce qui concerne le respect des normes environnementales et la qualité de l'eau à la grandeur du bassin versant du lac des Écorces.

Vous pouvez être satisfaits de ces bons résultats, sans toutefois relâcher votre vigilance. Comme l'a si bien expliqué Vincent Clément de la firme Biofilia lors de sa présentation cet été, nous nageons en eaux troubles avec ce fléau des cyanobactéries colonisant les sources d'eau environnantes. Pour l'heure, les spécialistes affirment ignorer quelles conditions particulières engendrent la pullulation des cyanobactéries.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur les cyanobactéries, rendez-vous sur le site Web de la Ville où vous trouverez une foule d'articles intéressants traitant de ce sujet, dont un document intitulé *Cyanobacteria in Quebec Lakes: A portrait of the Situation* rédigé par le GRIL Researchers, un regroupement de centres de recherche universitaires.

L'utilité pour nos concitoyens des rapports qui en découleront fera l'objet d'une analyse qui déterminera également si une telle inspection faite périodiquement sur toutes les propriétés contribuerait à la santé du lac et fournirait de meilleures informations sur la situation au bénéfice de la collectivité.

Fosses septiques

Susan de Schulthess

La ville de Barkmere a toujours fermement encouragé ses citoyens à entretenir leurs fosses septiques pour protéger l'environnement, plus particulièrement la qualité de l'eau du lac des Écorces et du ruisseau traversant le village.

À la lumière des nombreuses informations concernant les cyanobactéries fournies par le gouvernement et les médias, nous devrions être davantage sensibilisés au devenir d'un lac entouré de fosses septiques non entretenues.

Nous devrions tous connaître l'âge et l'état de nos fosses septiques. Il nous incombe de les entretenir conformément aux lois provinciales pertinentes portant sur les fosses septiques saisonnières connues sous l'appellation courante Q.2r8. Ces lois sont rigoureusement entérinées par la Ville.

La Ville a communiqué avec les propriétaires des fosses septiques dont l'année d'installation est inconnue. Cela ne veut pas dire que la fosse pose problème, mais tout simplement que les données et le type de fosse (c.-à-d. réservoir et superficie du champ) ont été perdus ou égarés. Nous prions les propriétaires de communiquer ces renseignements au directeur général à l'adresse dqbarkmere@gmail.com ou de laisser un message au 819-687-3373.

Le nouveau programme de la Ville concernant les fosses septiques vise simplement à étudier la manière d'améliorer les connaissances en la matière et, par la suite, d'établir un plan de gestion réaliste compte tenu de l'occupation saisonnière des propriétés. Un ingénieur civil spécialisé dans les fosses septiques vient de terminer une inspection expérimentale de 11 emplacements à Barkmere. Ceux-ci ont été choisis pour diverses raisons (spécificité et antécédents des systèmes, problèmes de pompage et choix aléatoire).

Veillez trouver ci-dessous les types de fosses septiques se trouvant sur le territoire de la ville de Barkmere :

Réservoirs à eaux usées

| | |
|---------------------------|---|
| Installés entre 2000-2007 | 2 |
| Installés entre 1995-1999 | 5 |
| Installés entre 1990-1994 | 2 |

Total partiel 16

Fosses et champs d'épuration

| | |
|---------------------------|----|
| Installés entre 2000-2007 | 42 |
| Installés entre 1995-1999 | 36 |
| Installés entre 1990-1994 | 40 |
| Installés entre 1985-1989 | 30 |
| Installés entre 1980-1984 | 6 |

Année d'installation inconnue 40

Total partiel 194

Toilettes extérieures 7

Aucune fosse/aucune utilisation 5

Total 222

Évidemment, ces rapports seront expédiés aux propriétaires des propriétés à titre informatif. Tout citoyen intéressé à connaître les informations détenues par la Ville sur sa fosse septique est prié de communiquer avec notre directeur général.

La Société de la faune et des parcs du Québec et la municipalité:

Un partenariat nécessaire

Michel Leger

Au cours de la dernière année notamment, certains d'entre vous ont pu être déconcertés par plusieurs comportements ou décisions d'agents de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Pour une meilleure compréhension des citoyens, trois « incidents » méritent d'être expliqués :

- L'intrusion sur le lac de motos marines conduites par deux agents de la faune ;
- Le refus de décontaminer une chaloupe
- L'autorisation d'ériger un boat-house sur des caissons (cribs), alors que la municipalité, en conformité avec les directives de la MRC des Laurentides, interdisait quelques mois avant une telle pratique.

Rappel du rôle de la Société de la faune et des parcs du Québec

Cette société a pour mandat d'« assurer, dans une perspective de développement durable, de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat ».

Déoulant de la *Convention sur la diversité biologique (Sommet de Rio, 1992)*, La Société a élaboré des lignes directrices dans le but de l'aider à remplir son mandat premier. La conservation étant définie comme un concept qui « recouvre la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'aménagement des milieux naturels ».

Ces lignes directrices servent de balises pour juger de l'acceptabilité des activités dans les habitats fauniques, pour en évaluer les impacts et pour identifier les mesures ou les conditions à prendre pour les atténuer.

« L'habitat de la faune se définit comme étant le lieu où une espèce animale trouve sa nourriture, abri et autres éléments nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de ses besoins vitaux. La conservation des habitats fauniques est donc une condition essentielle au maintien de la biodiversité et à l'utilisation durable des espèces. Pas d'habitat, pas de faune ! »

Donc, dans une perspective de conservation et de protection de l'environnement, de la faune et de la qualité de l'eau du lac, de ses cours d'eau et de ses milieux humides, il faut comprendre que la Société de la faune et des parcs, La ville de Barkmere et l'Association pour la protection du Lac des écorces (BLPA) ont tout intérêt à travailler en étroite collaboration.

Justification de l'intrusion en moto marine et le refus de décontaminer une embarcation

Il est intéressant de savoir que dans plus de 50% des interventions des agents de la faune sur le lac ou dans la forêt aux alentours, des constats d'infraction sont émis :

- Pêche ou chasse hors saison ;
- Dégradation de l'habitat faunique
- Utilisation d'appâts vivants, importés ou illégaux

Il est donc nécessaire pour ces agents d'intervenir très rapidement pour prendre les contrevenants sur le fait. L'effet de surprise est donc requis. Les agents ne peuvent pas prendre le risque que les contrevenants soient avisés de l'arrivée des agents de protection et il est normal que leur intervention ne rencontre aucune entrave. Il est important de savoir que ces agents de protections ont des pouvoirs assimilables à ceux de la sûreté du Québec.

Les autorités de la Société nous ont confirmé que leurs embarcations sont rigoureusement quotidiennement décontaminées et comme les agents ont la connaissance des lacs où il y a des risques de contamination, il veille alors à décontaminer leur embarcation avant d'aller sur d'autres lacs, si non leur devoir d'intervention rapide leur permet de mettre leur embarcation immédiatement à l'eau sans risque.

Quand à l'utilisation de motos marines, on nous a assuré que cette situation était exceptionnelle. La Société désire respecter les règles appliquées à Barkmere, mais lorsqu'aucune autre sorte d'embarcation n'est rapidement disponible et que l'urgence le justifie, le recours aux motos marines devient alors requis.

Les derniers caissons à être implantés dans le lac

La Société, ainsi que la MRC des Laurentides et la ville de Barkmere partagent, depuis l'adoption par le gouvernement de la *Politique de protection des rives et des milieux humides*, la responsabilité et le devoir d'adopter des règlements pour protéger les habitats des poissons notamment.

Ainsi il n'est plus autorisé de construire des boat-house sur des caissons (Bois et pierres). Les abris à bateau doivent désormais être érigés en s'appuyant sur des tubes et pieux vissés ou sur des éléments flottant.

Plusieurs citoyens ont donc été surpris à la fin de l'été de voir construire des caissons pour ériger un abri à bateau.

Il faut savoir qu'il y a un an, au moment où la société de la faune a donné l'autorisation avec un délai de 13 mois pour construire, ni la MRC des Laurentides, ni la municipalité de Barkmere n'avaient adopté leur règlement. Il est à noter cependant quand autorisant cette construction, la Société a exigé un avis environnemental pour compenser la perte d'habitat. C'est pour cette raison que des abris à poissons ont été implantés à proximité des caissons.

Avec l'adoption par le conseil municipal de mesures de protection de la bande riveraine, de la rive et des milieux humides, c'est un pas de plus dans la bonne direction. Cependant des mesures sur de la revégétalisation de la bande riveraine devront être envisagées.

CCU: réalisations et perspectives

Les membres du comité consultatif d'urbanisme ont principalement consacré leurs énergies sur des travaux de planification, de réglementation et de préparation de l'avenir.

Planification

Suite au focus groupes et au sondage effectué à la fin de l'été 2006, le CCU a compilé les résultats et a présenté lors d'une assemblée publique en juin dernier les principales tendances qui devraient guider bientôt la révision du plan d'urbanisme de la ville de Barkmere. Et l'ajustement des règlements actuellement en vigueur.

Réglementation

En 2002 le gouvernement du Québec adoptait sa *Politique de protection des rives et des milieux humides*. Il demandait aux Municipalités régionales de comté d'adopter une réglementation pour mettre en œuvre cette politique suivant les besoins et caractéristiques de chaque territoire. Chaque municipalité par la suite devait procéder à la correction de leur réglementation afin d'assurer une concordance avec les nouvelles normes déterminées par la MRC.

Le CCU a complété cette tâche et avant l'adoption des ajustements de nos règlements. Le conseil municipal a tenu une assemblée publique au début de l'été afin de présenter les principaux enjeux découlant de cette réglementation. Soulignons plus spécifiquement :

- La confirmation de la non autorisation d'agrandir une «résidence non-conforme», c'est-à-dire construite à moins de 23 mètres de la ligne des hautes eaux (de la rive);
- La non possibilité de construire désormais des abris à bateaux (boat-houses) sur des caissons de bois remplis de pierres. La ville Barkmere, compte tenu qu'il n'y a pas d'accès aux résidences par des chemins, sera une des rares municipalités des Laurentides où la construction de boat-houses sera autorisée, à condition qu'ils soient érigés sur des tubes et pieux visés ou sur des flotteurs.

Travaux en cours et perspectives

Un appel d'offre à été fait auprès de quelques firmes spécialisées en urbanisme afin d'assister le conseil municipal, son CCU et le directeur général Pour :

- Élaborer un nouveau plan d'urbanisme;
- Ajuster, réviser et simplifier nos règlements;
- Fournir une assistance conseil et expertise dans l'émission de certains permis de construction notamment.

Une analyse de la pertinence et des modalités de modification du Zonage aux alentours du «Landing» pour permettre entre autre et à certaines conditions, la construction d'un quai, d'un escalier, etc. sur des terrains de petite dimension et n'ayant pas de résidence unifamiliale érigé sur ce terrain tel qu'il est requis dans toute la zone «Va» autour du Lac.

Une recherche sur les démarches de mise en œuvre du processus pour obtenir du gouvernement fédéral l'autorisation de limiter l'accès au lac à certains types d'embarcation.

Une analyse des moyens permettant de limiter, voire interdire, les nouveaux développements de chemins privés d'accès au lac ainsi que l'entretien des chemins forestiers. Il est en effet à souligner que les chemins accentuent le ruissellement et sont un des principaux facteurs d'apports de nutriments et de phosphates avec la mauvaise fonctionnalité des installations septiques, le défrichement de la bande riveraine et l'érosion de la rive par les vagues.

Enfin il est à prévoir, que suite aux consultations du gouvernement sur la qualité de l'eau des lacs, la municipalité devra revoir certains éléments de ses règlements pour se conformer aux nouvelles exigences et normes édictées par le gouvernement et la MRC.

Ainsi le nouveau comité CCU durant l'automne et l'hiver préparera tous ces leviers d'intervention afin d'être présenté en assemblée publique à la fin du printemps, avant d'être adopté par le conseil municipal.

Mesures sanitaires

Au début juillet, la MRC est devenue responsable du traitement des ordures ménagères et du recyclage. Pendant la période de transition, il y a eu des problèmes graves d'esthétique au débarcadère et sur le chemin Duncan. Malgré tous les efforts entrepris pour résoudre rapidement le problème, il aura fallu près de trois semaines avant que tout ne redevienne normal. Nous regrettons les inconforts causés par cette situation.

Depuis lors, l'enlèvement des ordures ménagères s'est fait de façon satisfaisante. La Ville modifiera la zone de collecte du débarcadère pour accueillir certains des nouveaux camions de plus grande taille.

Peter Mitchell

Mise sur pied d'un CCE

Au printemps dernier sous le leadership du maire, le conseil de ville entreprend la mise sur pied d'un conseil consultative en environnement. Une concertation s'établit alors avec l'Association de protection du Lac-des-Écorces (BLPA).

Alors que le BLPA vise à :

- Exercer une veille sur les risque possible d'atteinte à l'environnement et à la faune;
- Rechercher les meilleurs moyens de faire de la prévention;
- Faire au sein de la communauté de la sensibilisation et de l'éducation;
 - Faire des recommandations à diverses instances dont notamment le conseil municipal

Le conseil consultatif en environnement (CCE) quand à lui :

- Recherche et élabore les moyens réglementaires pour assurer la protection de l'environnement, de la faune et de ses habitats;
- Formule des recommandations au conseil municipal

En ce sens cette instance municipale s'appuie essentiellement sur les politiques et loi des ministères des Ressources naturelles et de la faune, ainsi que du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Navigation Peter Mitchell

Un nouveau feu à énergie solaire a été installé sur la bouée du Rétréci (Narrows), et aucun des problèmes survenus au cours de l'été 2006 n'a été rencontré. Le feu de navigation de la Pointe des Jésuites (*Priest Point*) a connu des ratés en juillet, mais a été réparé depuis.

La navigation s'est avérée risquée à certains endroits cet automne en raison de la faible profondeur de l'eau. L'an prochain, nous installerons de nouvelles bouées dans les zones en cause.

Michel Leger



Le CCE débutera ses travaux au cours de l'automne. Il élaborera un plan de travail et le soumettra au conseil municipal. Parmi ses principaux objets d'étude mentionnons :

- L'élaboration d'une politique de protection de l'environnement;
- L'amélioration de notre réglementation pour :
 - la protection des rives, des milieux humides et de la bande riveraine et notamment de sa revégétalisation;
 - La limitation du ruissellement dû aux chemins publics, privés ou forestiers. Les moyens d'obtenir la désactivation de certains de ces dernier sera étudié ;
 - L'implantation judicieuse des nouvelles installations septiques et la vérification du bon fonctionnement de celle déjà en place et leur vidange. L'inspection systématique des installations septiques est rendue nécessaire du fait que d'une part un grand nombre d'entre elles ont été installé il y a plus de 25 ans et que d'autre part, malheureusement, certaine sont vétustes et désuètes et ne rencontrent plus les standards minimaux pour disposer, sans risque pour la qualité de l'eau du lac, du rejet des toilettes et des «eaux grises». Le recours à un expert pour procéder à ces inspections est déjà commencé.

Avec la mise sur pied de ce comité et l'étroite collaboration du BLPA, le conseil est confiant que nous réussirons à faire face aux défis d'avenir de protection de l'environnement, de nos forêts, de nos lacs, des milieux humides et des rivières d'un bout à l'autre de notre municipalité.

De plus, comme la ville de Barkmere, n'est qu'un élément d'un vaste bassin versant, des échanges préliminaires s'amorcent avec les municipalités environnantes afin que nos préoccupations et des actions concertées dépassent les frontières de la municipalité.



Hôtel de Ville
182 chemin Barkmere
Barkmere, Qc. J0T 1A0
Tel:819-687-3373
Fax:819-687-3383

Paul Thessereault
Town Manager / Directeur général
Email: dgbarkmere@gmail.com

Tel:819-421-3375

Nous sommes sur le web
www.barkmere.org

Yvon Dion
Travaux publics
Tel:819-421-3375